Monsieur VASNIER : Pour aller dans le sens de l'intervention précédente, je voudrais quand même noter une incohérence forte. On ne peut pas d'un côté prétendre au fait qu'on construirait toujours du logement social dans les mêmes endroits et d'un autre côté s'opposer à toute acquisition dans le diffus pour favoriser la mixité dans d'autres. Dans ce cas-là, il faudra à un moment surmonter cette contradiction en expliquant ce que vous voudriez faire, ce que vous ne faites pas. Enfin, pour un projet de quatorze logements et pour une intervention soucieuse des deniers publics, expliquer qu'il faudrait des équipements sportifs, des collèges et des crèches à chaque fois pour quatorze logements, réfléchissez-y aussi, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit Monsieur RIGAUD. En réalité, la problématique que vous évoquez n'est pas celle de ce quartier, puisque c'est un quartier qui est déjà très fortement doté en logements sociaux. C'est ça le sujet. D'ailleurs, les habitants se mobilisent contre le projet de la Ville qui prévoit d'ériger cette barre de cinquante logements sur le Clos-Feuquières, comme l'a rappelé si justement Monsieur ROCHE-NOËL. Enfin, n'oubliez pas qu'à deux cents mètres à peine de cet ensemble, les ateliers de la RATP, dont les travaux sont déjà en cours, comprendront près de 450 logements, dont la moitié en logements sociaux. Là, c'est vraiment la politique du chiffre brut qui ne peut pas nous satisfaire. Est-ce que vous voulez vraiment intervenir, Monsieur SITBON ? Normalement, après le rapporteur... Allez-y.

Monsieur SITBON : Je pense qu'il y a un souci sur les chiffres. J'aimerais bien qu'on les précise un jour dans cette enceinte. En tout cas, on était à 17 % de logements sociaux dans l'arrondissement il y a très peu de temps. Il me paraît assez improbable qu'on soit à 20 % aujourd'hui. Je vous propose qu'on vérifie cela parce que c'est tout à fait étonnant. Je rappelle par ailleurs que l'objectif est de 25 %.

Monsieur le Maire : Ce qui est certain, c'est que la loi concerne les communes. C'est 20-25 % à Paris. Cela étant, si vous évoquez des arrondissements comme le Xe, le XIe, le IXe - je prends des arrondissements actuellement de gauche - ou le IIIe qui ont moins de 15 %, moins de 10 % de logements sociaux, je crois que nous avons largement plus. C'est votre question, mais c'est ma réponse. De surcroît, que je sache, cette majorité de la Ville de Paris veut aller jusqu'à 30 % de logements sociaux. Je pense que les maires des arrondissements concernés - les maires de gauche - devraient être les premiers à aller le plus loin possible. Or, les arrondissements que j'ai cités ont moins de 15 %, voire moins de 10 % de logements sociaux. Effectivement, nous étions l'année dernière à 17 %, nous devons donc être aujourd'hui un peu au-dessus, mais je rappelle - et c'est sans

doute ce que voulait dire Monsieur RIGAUD - que nous avons 2 000 logements qui sont actuellement en projet ou en cours de réalisation. Avec ces 2 000 logements, on va dépasser allègrement les 20 %, d'autant plus que tout ceci arrive - et je pense que c'est un vrai problème dans notre arrondissement qu'il ne faut pas sous-estimer, et j'en sais quelque chose puisque je suis amené à gérer tous les problèmes qui en découlent - alors qu'en une quinzaine d'années, le nombre de logements sociaux a doublé dans l'arrondissement, passant de 11 000 à un peu moins de 22 000. C'est une bonne chose par certains aspects, mais par d'autres aspects, ça ne permet pas à la population d'être accueillie systématiquement dans de bonnes conditions, ce qui génère des problèmes - on en parlera peut-être tout à l'heure dans d'autres dossiers, en fin de nuit, qui vous permettront de voir que notre arrondissement n'a rien à envier à des arrondissements du nord-est parisien.

Je vais mettre aux voix ce projet de délibération avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

Monsieur le Maire : Nous allons examiner ensemble les délibérations DLH 300 et 397 car elles concernent la même adresse : le 17 boulevard Victor.

15. **2017 DLH 300 Location de l'immeuble 17 Boulevard Victor (15e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique**

16. **2017 DLH 397 Réalisation 17 bd Victor (15e) d'un programme de création de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH**

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : N'en déplaise à mes collègues de gauche, cette délibération, comme d'ailleurs plusieurs autres projets inscrits à l'ordre du jour de notre Conseil, caractérise la politique du logement que mène l'exécutif parisien dans la mesure où la quasi-totalité des 1 831 logements sociaux SRU annoncés ce soir relève, pour la plupart, d'un tour de passe-passe qui consiste à transformer des logements privés ou des logements à loyer libre en logements sociaux SRU. Sur ces 1 831 logements, 784 sont fléchés en PLAI insertion, 700 en PLUS et seulement 333 en PLS, cinq programmes ne comportant d'ailleurs aucun PLS, en dépit des engagements municipaux sur la répartition des conventionnements, ce qui est un très mauvais signe donné aux classes moyennes - ce que rappelait tout à l'heure mon collègue Jean-François LAMOUR. A l'examen des différentes délibérations, nous constatons une nouvelle fois que la

machine à préempter de la Ville de Paris tourne à plein régime puisque nous examinons pour cette seule séance sept préemptions d'immeubles privés pour un montant de plus de 27 millions d'euros, auxquelles viennent s'ajouter le conventionnement SRU de plus de 1 500 logements du parc intermédiaire. Cette densification sociale à travers ces multiples opérations de préemption et de conventionnement est d'autant plus néfaste pour certains secteurs du XVe qu'elle est souvent menée sans tenir compte de la fragilité des quartiers qui dépassent largement le niveau de 30 % de logements sociaux. De cela je crains que l'exécutif parisien n'en ait rien à faire, sa seule préoccupation étant d'atteindre les objectifs chiffrés sur lesquels repose l'accord de mandature entre socialistes et communistes. Plus précisément, la délibération qui porte sur la préemption du 17 boulevard Victor pour 6 240 000 euros est d'autant moins justifiée que l'immeuble se situe dans un quartier largement doté en logements sociaux. Je constate d'ailleurs que pour ce seul conseil d'arrondissement, plusieurs préemptions sont situées dans le même secteur, comme par exemple le 9 rue Desnouettes et le 23 rue du Hameau, adresses auxquelles viendra probablement s'ajouter le 35 boulevard Victor où la Ville projette de transformer une petite maison privée en un important programme de 100 % de logements sociaux.

Cette politique du chiffre et de densification sociale détériore la qualité de vie des habitants et crée des ghettos dans plusieurs quartiers sans pour autant que ces secteurs fragiles bénéficient des aides allouées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, le quartier Périchaux étant simplement libellé en quartier de veille active.

Pour conclure, je m'inquiète de voir ces empilements de programmes de logements alors que parallèlement certains bailleurs, déjà responsables de dizaines de milliers de logements sociaux, peinent à entretenir correctement le parc dont ils ont la charge.

Monsieur le Maire : Si personne n'intervient, Monsieur RIGAUD, aussi bref que précédemment.

Monsieur RIGAUD : Mon intervention va être brève puisque l'exposé de notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, dont je partage l'analyse, est très précis. J'invite les membres de cette assemblée à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Le DLH 300 est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

Monsieur le Maire : Pour le DLH 391, qui est pour ? Contre ? Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

17. 2017 DLH 329 Réalisation Porte de Brancion et rue Vicat (15e) d'un foyer de jeunes travailleurs de 114 PLAI par la RIVP

Monsieur le Maire : Monsieur COURTOIS ?

Monsieur COURTOIS : Juste quelques mots à l'occasion de cette délibération pour mettre en avant une opération importante, que nous avons à étudier aujourd'hui. Elle s'inscrit dans une initiative et un projet qui s'appelle « Inventons la métropole », créés par la métropole du Grand Paris qui a souhaité mettre en place ce projet innovant en matière d'urbanisme. Quelques mots pour rappeler dans quel contexte tout cela s'inscrit. « Inventons la métropole II », ce sont cinquante etun projets retenus, environ 7,2 milliards d'euros d'investissements privés et 2,1 millions de mètres carrés développés. C'est une source de création sans précédent sur le territoire métropolitain. Je crois que ça mérite d'être rappelé. Ça fait d'ailleurs écho à une initiative que la Ville de Paris avait également lancée et qui s'appelait « Inventons Paris ». « Inventons la métropole », c'est une philosophie proche de celle d' « Inventons Paris » mais elle concerne plus de deux communes. Le projet dont il est fait état aujourd'hui est situé entre la Porte de Brancion, à cheval entre Paris XV et Vanves. Il y a près de 10 000 m² qui sont actuellement propriétés de la Ville de Paris, de Vanves et de l'Etat pour aboutir à un projet dédié au logement des jeunes et au sport. En effet, il est prévu – et c'est l'objet de cette délibération – un foyer pour jeunes travailleurs de 114 logements, des terrains de sport, une résidence étudiante de 157 logements et un certain nombre de commerces. Je ne vais pas parler plus en avant du caractère innovant de cette opération, je vais laisser la parole à ma collègue Anne TACHENE qui souhaite également s'exprimer sur ce sujet. Je veux juste dire que je me félicite de cette belle réalisation.

Monsieur le Maire : Merci. Madame TACHENE.

Madame TACHENE : Effectivement, comme l'a rappelé Daniel-Georges, pour celles et ceux qui doutent ou qui ne comprennent pas toujours ce qu'est la métropole du Grand Paris, nous en avons ici, par la délibération DLH 329, une démonstration concrète. C'est l'occasion de le rappeler ici, la métropole est bien la zone dense et continue. En cela, la réalisation Porte Brancion est une illustration parfaite, puisque c'est l'un des projets de l'appel à projets

« Inventons la métropole » qui regroupe deux communes, Paris et Vanves, en créant une couture, une jonction au-dessus du périphérique et en associant du logement pour les jeunes et le sport. Cette opération de requalification de la Porte Brancion sera d'ailleurs et à n'en pas douter la première étape d'une requalification urbaine de plus grande envergure qui permet d'initier beaucoup de projets innovants, notamment par la structure en bois, par l'architecture en transparence, mais également par des espaces dédiés à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés. Cette opération permet également de créer du lien social - et c'est important - entre nos deux communes par l'ensemble retenu avec le foyer de jeunes travailleurs, des terrains de sport, la résidence étudiante, mais également par une recyclerie sportive puisque ce projet a été sélectionné. Ainsi, par la collecte, le tri, la réparation, la vente de matériel sportif, ce sont de bonnes pratiques qui sont engagées pour faciliter l'accès au sport pour tous. Je suis donc ravie que ce projet trouve sa place dans notre arrondissement, dans ce secteur en particulier car à proximité de grands équipements sportifs.

Pour conclure, je suis heureuse au côté de mon collègue Daniel-Georges COURTOIS et de beaucoup d'entre vous je l'espère, de soutenir ce projet d'envergure pour faire que, de façon concrète, Paris ne s'arrête plus au périphérique et devienne une réalité pour chacun des habitants de la métropole.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY.

Madame ROY : On est ravis que vous soyez ravie de ce projet.

Monsieur le Maire : Heureuse, même. Madame ROY.

Madame ROY : Et que vous vous apprêtiez à voter pour ce projet, que vous n'évoquiez pas les arguments qui ont pu être développés précédemment sur la densité des logements sociaux dans le sud du XVe arrondissement. Je veux rappeler un argument que je voulais développer. Vous avez évoqué précédemment la politique du chiffre qui serait censée être celle uniquement portée par la Maire de Paris. Je veux vous rappeler que derrière la politique du chiffre, il y a des personnes, des familles qui sont demandeuses. Si j'ai bien noté les propos qui ont été tenus par Madame CEYRAC au dernier conseil d'arrondissement, nous avons encore plus de 2 000 demandeurs supplémentaires dans le XVe arrondissement. J'étais restée à 9 000 et la dernière fois a été évoqué le chiffre de plus de 11 000 demandes.

Monsieur le Maire : Le fait que nous approuvions ce projet démontre bien que nous n'avons pas d'opposition systématique au logement social. D'ailleurs, nous approuvons beaucoup de projets, comme celui de la RATP avec ses

450 logements. Nous n'avons pas été hostiles à celui des quelques 1 400 logements conventionnés de Paris Habitat. La raison supplémentaire est que depuis de longues années je souhaite, avec mes collègues, qu'il y ait un aménagement, une rénovation de cette Porte Brancion qui est abandonnée par la collectivité depuis fort longtemps. C'est un délaissé urbain au-dessus du périphérique. Nous avons des milliers de logements sociaux qui sont implantés là, un groupe scolaire. Je demande d'ailleurs - j'en ai encore récemment parlé à Madame HIDALGO - que ce groupe scolaire - et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus - soit la prochaine opération prioritaire de restructuration - je parle sous le contrôle de mon adjointe Chantal ROLGEN et de tous les groupes. Priorité de cette mandature ou de la prochaine mandature, tant les conditions d'enseignement y sont difficiles. C'est d'ailleurs un groupe scolaire qui est classé en zone d'éducation prioritaire. Et puis, il y a le périphérique, la rupture urbaine entre Vanves et Paris. A partir du moment où la Ville - ce que je peux comprendre, même si je le regrette - n'a pas pu dégager les moyens budgétaires afin de trouver la possibilité de réaménager ce secteur, comme il était souhaitable de le faire, et que ce projet privé - parce que c'est un projet 100 % privé de la société Woodeum - a été retenu dans l'appel à projets que rappelaient excellemment nos collègues Daniel-Georges COURTOIS et Anne TACHENE à l'instant, il était bien naturel que nous le votions. D'autant plus qu'il répond à des besoins encore plus précis et particuliers : reloger des jeunes travailleurs dans cet arrondissement, reloger des étudiants, ainsi que des terrains de foot et des équipements sportifs. Comme c'est le privé, ça va beaucoup plus vite et dans dix-huit mois, l'opération sera réalisée. Ce n'est pas une opération dont on reparlera encore dans dix ans, comme c'est si souvent le cas dans les opérations municipales. Comme c'est une opération privée, d'après ce qu'a promis la société Woodeum qui a grand intérêt à réaliser ce projet très vite, dans dix-huit mois, nous pourrons l'inaugurer. Il y a toutes raisons de voter ce projet qui nous vient de la métropole du Grand Paris et qui va permettre de commencer le réaménagement de ce secteur. C'est d'autant plus important qu'à partir du moment où on aura le réaménagement de ce carrefour de la Porte Brancion, plus la rénovation à cet endroit d'une partie du Parc des Expositions qui sera ultramoderne - et nous avons inauguré avec la Maire de Paris et la Présidente de la Région récemment le plus grand hall de conférence d'Europe, Paris Habitat et la Ville seront obligés automatiquement, pour qu'il n'y ait pas cette distorsion considérable dans le même quartier d'un habitat totalement dégradé, obsolète vétuste et d'une partie du quartier ultramoderne, de rénover aussi ces logements avec les milliers d'habitants qui sont dedans. C'est une opération qui, à mon avis, a beaucoup de vertus. C'est la raison pour laquelle nous

allons bien sûr la voter, si le rapporteur du projet nous y invite : Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Effectivement, Madame ROY, il ne vous a pas échappé que dans ce projet global, il y a des logements pour étudiants et jeunes travailleurs, mais aussi des installations sportives. Cette zone délaissée avait bien besoin de cette organisation nouvelle de façon à dynamiser ce quartier. Vous parliez d'enthousiasme, effectivement ce projet qui a été présenté aux habitants lors d'un conseil de quartier le 8 novembre a permis à ses riverains de manifester leur enthousiasme. On est loin du marasme. Il est néanmoins important - et vous l'avez dit, Monsieur le Maire - que les Directions de l'urbanisme et de la voirie et des déplacements travaillent sur un aménagement global de l'espace public autour de ce nouveau projet. Les aménagements piétons et les pistes cyclables sont à prévoir. Il sera également important de créer une véritable continuité urbaine entre Paris et Vanves. Enfin, le programme sportif devra profiter aux jeunes du quartier. On n'a pas eu cette précision, on aimerait bien l'entendre. Compte tenu de ces remarques, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Je soumets aux votes ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18. 2017 DLH 339 Réalisation 18-20, rue de l'ingénieur Robert Keller (15e) d'un programme comportant 17 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Monsieur le Maire : Et d'une crèche. Pas d'intervention ? Qui est pour ? Contre ? Il est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19. 2017 DLH 340 Réalisation 132 rue de la Convention (15e) d'un programme de création de 14 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Je ne reviendrai pas sur l'exposé d'Olivier RIGAUD. La vérité est que cette modalité de création de logement social ne crée pas de logement, elle ne crée pas d'offre locative supplémentaire. Contrairement à ce que disait Monsieur VASNIER, je crois, tout à l'heure, elle contribue à tendre le marché du logement et pas du tout à le desserrer. On est donc contre

évidemment, pour les motivations qu'a très bien décrites Olivier RIGAUD tout à l'heure. J'ajoute que dans ce secteur-là, on a trois ensembles sociaux très proches les uns des autres. Il me semble que l'équilibre des populations est précaire. Il faut préserver cet équilibre-là parce que, comme on essaie de le dire sur tous les tons, à longueur de conseil d'arrondissement, c'est ce qui fait que les gens continuent de vivre ensemble dans des conditions harmonieuses dans nos quartiers.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : J'ai été convaincu, voire ému par votre intervention de tout à l'heure sur le logement social, nous expliquant que bien sûr vous étiez favorable au logement social, mais qu'il y en avait trop dans le XVe et qu'il fallait donc le faire ailleurs. Je voudrais juste signaler une chose. S'il y a un arrondissement où il y a bien peu de logement social, c'est bien le VIIe arrondissement. De mémoire, ce doit être de l'ordre de 2 %. Il y a dans le VIIe arrondissement, le ministère de la Défense qui déménage, parce qu'il est venu dans le XVe justement. Il a laissé vacant l'îlot Saint-Germain. Il y a un programme de création dans l'îlot Saint-Germain de 250 logements sociaux. On ne va pas me dire qu'autour du ministère de la Défense, il y a quand même beaucoup trop de logements sociaux pour qu'un tel programme soit envisageable pour l'équilibre social. J'indique à notre assemblée que le conseil d'arrondissement du VIIe arrondissement, donc les Républicains et leurs alliés centristes du VIIe arrondissement viennent de rejeter cette proposition de la Ville. Moi, je veux bien qu'on nous dise que dans le XVe on a trop de logements sociaux, qu'il faut en faire ailleurs. A ce moment-là, il faudrait qu'au sein du groupe Les Républicains, Monsieur le Maire, vous ayez une certaine logique. Je suis sûr en plus qu'au Conseil de Paris de dans quinze jours vous allez voter également contre l'implantation des logements sociaux de l'îlot Saint-Germain du VIIe arrondissement. Je tenais à porter cela à notre assemblée car je trouve que ça affaiblit beaucoup votre démonstration de tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Je ne réponds même plus. A une heure aussi tardive, le moulin à parole, ça va. Je dis simplement qu'il y a beaucoup de logements sociaux dans le secteur et que la Ville se contente d'empiler. Et d'empiler d'ailleurs les problèmes. Pas d'accompagnement social, pas d'équipements publics suffisants et pas de logements intermédiaires comme la Ville en avait promis en nombre équivalents. On connaît les arguments, on peut les répéter inlassablement. On peut dire qu'on a adopté les 450 logements de la RATP, qu'on vient d'adopter deux projets de délibération sur la création de logements sociaux. Mais on n'a pas le droit de s'opposer à des projets ineptes parce qu'en plein cœur de

secteurs qui sont déjà trop occupés par des logements sociaux et où il faut établir de la mixité afin d'éviter la ghettoïsation. Mais ça, Monsieur DARGENT ne veut pas l'entendre. C'est comme ça, chacun ses valeurs. Nous allons maintenant donner la parole à Monsieur RIGAUD pour rapporter et conclure le débat.

Monsieur RIGAUD : Je pense que Monsieur DARGENT a besoin de précisions. Ces logements sociaux sont mal localisés. La Ville n'arrive pas à faire des efforts. C'est toujours la corne sud ou sud-est du XVe. Des endroits qui sont évidemment moins chers. On va construire le long des talus des voies ferrées, quand bien même le trafic ferré va augmenter de 50 % d'ici 2050. Peu importe. Et on va densifier là où déjà la densification est très importante, dépassant parfois 70 % et allant jusqu'à 90 %. Effectivement, pour cet immeuble du 132 rue de la Convention, il est cerné par les logements sociaux, en vis-à-vis de l'opération livrée en 2010 de 128 logements sociaux gérés par Paris Habitat au 155-163 rue de la Croix-Nivert, 135-147 rue de la Convention. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, il se situe également à moins de quatre cents mètres du nouveau quartier Boucicaut qui comprend près de 450 nouveaux logements, dont 60 % de logements sociaux, et du 218-220 rue de la Croix-Nivert qui compte 131 logements sociaux. A trois cents mètres, les ateliers de Vaugirard accueilleront sur leur site près de 450 nouveaux logements, dont 50 % de logements sociaux. On note par ailleurs de nombreuses préemptions dans le secteur. L'immeuble au 202 rue de la Convention, celui au 60 rue de la Convention, celui au 28 rue Lacordaire et au 52 rue des Cévennes qui a fait l'objet d'une délibération ce soir. Il faut souligner que les bailleurs sociaux, avec ce parc toujours grandissant, ont du mal à gérer ce parc et les locataires s'en plaignent. On assiste sur des réalisations nouvelles à des dégradations très rapides du parc social. Pourquoi ? Est-ce que ce métier de bailleur social n'est pas suffisamment professionnalisé ? Il faudrait s'interroger là-dessus ou en tout cas donner d'autres moyens. Cela démontre, Monsieur DARGENT, que cette politique du logement bouleverse le fonctionnement de certains immeubles. Par ailleurs, les habitants de ce quartier ne comprennent plus qu'on produise des logements sociaux alors que des équipements publics - et ça a été dit à plusieurs reprises - manquent désespérément dans ce quartier.

Compte tenu de ces remarques, je vous invite à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Je soumets le projet de délibération au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

20. 2017 DLH 341 Réalisation 35 rue Saint Charles / 38 rue Viala (15e) d'un programme comportant 12 logements sociaux par Paris Habitat OPH

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : La délibération porte donc sur la réalisation d'un programme de création de douze logements sociaux par Paris Habitat au 35 rue Saint-Charles et 38 rue Viala. Plusieurs remarques à ce sujet. Tout d'abord, il s'agit d'un immeuble qui a été acheté directement par Paris Habitat auprès des vendeurs au prix de 3 813 000 euros le 22 septembre 2016. Nous n'avons pas été consultés en tant que mairie d'arrondissement sur l'opportunité de cette préemption. Autre remarque, cette préemption n'est absolument pas justifiée car l'immeuble se situe dans une zone non déficitaire en logement social selon le PLU. En outre - nous avons déjà tenu plusieurs propos à ce sujet - la Ville a déjà préempté dans le XVe quarante-huit immeubles depuis 2008, ce qui représente environ 500 logements. Comme nous l'avons dit également, lorsque de nouveaux logements sociaux voient le jour, ils devraient être accompagnés des équipements municipaux et de l'accompagnement social adéquats, ce qui n'est souvent pas le cas et ce qui est extrêmement négatif, à la fois pour les riverains qui sont déjà là et pour les personnes qui arrivent. Par ailleurs - ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE le disait aussi tout à l'heure - certains bailleurs sociaux déjà responsables de dizaines de milliers de logements sociaux se révèlent incapables d'entretenir correctement les nouveau logements dont ils ont la charge. Enfin, nous ne disposons d'aucune information sur le sort réservé aux locataires de cet immeuble. Dernière remarque, l'immeuble ne sera pas mis aux normes du point de vue de l'accessibilité, alors que la Ville devrait être exemplaire sur le sujet.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : On ne va pas refaire le débat, puisqu'on a constaté qu'on n'était absolument pas d'accord. Je voudrais souligner quelques points de notre côté. C'est une opération de douze logements. Elle est équilibrée puisque c'est un tiers, un tiers, un tiers. Ce n'est pas au sud, mais au nord. Là, on ne voit vraiment pas pourquoi vous vous y opposez. Sur la question de la préemption, on n'est pas d'accord sur le principe. Ça permet de rendre accessible des logements qui ne le seraient pas sinon et donc d'augmenter le parc de logements accessibles au logement social. C'est pour cela qu'on votera évidemment pour.

Monsieur le Maire : Chacun a développé ses arguments. Peut-être que Monsieur RIGAUD va en ajouter d'autres.

Monsieur RIGAUD : Ces préemptions concurrencent le marché locatif et donc raréfient l'offre. Ça ne développe pas l'offre à Paris et ça contribue à renchérir le loyer des gens qui n'accèdent pas au logement social. Ensuite, ceux qui sont éligibles sont tellement peu nombreux que c'en est ridicule. Le dispositif mis en place par la Ville de Paris contribue à cette pénurie. Pour les raisons évoquées par ma collègue Audrey et les vôtres, Monsieur le Maire, j'invite les membres de cette assemblée à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté.

21. **2017 DLH 355 Réalisation 132-138, rue Félix Faure et 6-14-16, rue Modigliani (15e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.**

Monsieur le Maire : Monsieur VASNIER, vous avez la parole.

Monsieur VASNIER : Simplement pour souligner quand même que les bailleurs, qui sont très décriés dans nos débats depuis tout à l'heure font - ça arrive - des programmes de rénovation et des programmes de performance énergétique. Je voudrais souligner aussi, puisque ça ne l'a pas été dans les délibérations précédentes, que la préemption permet dans beaucoup de cas des travaux d'ensemble de performance énergétique qui bénéficient à l'arrivée à la collectivité et aux habitants.

Monsieur le Maire : Pas d'autre intervention ? Je le soumets aux voix avec avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ?

Le projet de délibération est adopté.

22. **2017 DLH 362 Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations.**

23. **2017 DLH 388 Réalisation 31 rue des Bergers (15e) d'un programme de logements sociaux (7 PLA-I, 9 PLUS) par la RIVP.**

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Pour cette délibération-là, comme pour le projet suivant, on est face à une problématique qui est très localisée au sud-ouest de l'arrondissement, qui est celle du secteur Balard, où on est confronté à une

véritable difficulté d'accompagnement social. L'ensemble des services le reconnaissent et ce sont d'ailleurs les services de la Ville qui ont, dans un rapport réalisé cette année, pointé les grandes difficultés auxquelles on est confronté dans le secteur Balard : problématiques de parentalité, problématiques de chômage, d'éducation qui saisissent véritablement tous les acteurs de terrain, avec aussi des difficultés à trouver les réponses. On est dans un secteur dans lequel il y a en général plus de 40 % de logements sociaux. Il me semble qu'il serait de bonne politique de s'occuper des gens qui vivent dans ces quartiers avant de continuer à accumuler des problématiques qu'on n'est pas aujourd'hui en mesure de résoudre. Je pense que l'ensemble de mes collègues compétents en matière d'affaires scolaires, de problématiques sociales, de problématiques sportives sont confrontés exactement - et je ne parle même pas de la sécurité et de la tranquillité publique - aux mêmes phénomènes. S'il vous plaît, pour le secteur Balard, essayons d'être raisonnables et employons-nous à résoudre les difficultés existantes.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD, s'il n'y a pas d'autre intervention.

Monsieur RIGAUD : Ce dossier avait déjà été traité en conseil d'arrondissement et nous nous étions prononcés contre. Peut-être une remarque, d'après le courrier adressé à Monsieur Serge CONTAT, Monsieur BROSSAT envisageait de transformer temporairement cet immeuble en centre d'hébergement d'urgence. Nous aimerions avoir des précisions à ce sujet. Compte tenu des raisons évoquées par mon collègue Alphée ROCHE-NOËL dont je partage l'analyse, je vous invite à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Je le soumets à votre vote, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté.

24. 2017 DLH 391 Réalisation 52, rue des Cévennes (15e) d'un programme de logements sociaux (5 PLA-I, 4 PLUS) par la RIVP.

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Même secteur, mêmes remarques. Je pense que ce quartier Balard a besoin d'autre chose que de création de logement social, mais plutôt d'accompagnement social.

Monsieur le Maire : Mêmes éléments, Monsieur RIGAUD ? Je soumets aux votes. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté.

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite deux projets de délibération joints.

25. **2017 DLH 406 Réalisation 146, rue Vaugirard (15e) d'un programme de 8 logements sociaux PLS par I3F**

26. **2017 DLH 407 Réalisation 146, rue Vaugirard (15e) d'une maison relais comportant 25 logements PLA-I par RSF**

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Monsieur le Maire : Ces deux délibérations portent l'une et l'autre sur le devenir du pavillon Blumenthal qui est situé sur le site de l'hôpital Necker, côté Vaugirard. Ce pavillon de briques, daté de 1930 et jusqu'alors propriété de l'APHP, a été réquisitionné par le Préfet il y a deux ans pour y installer un centre d'hébergement provisoire, avant que ne lui soit trouvée une nouvelle destination. Or, le 18 septembre, ayant eu vent des intentions de la Ville de préempter ce site pour le transformer sans concertation en logements sociaux, vous avez, Monsieur le Maire, saisi la Maire de Paris pour lui faire part de votre avis défavorable sur la préemption de ce bien qui, au vu de sa localisation, aurait pu faire l'objet d'un tout autre projet. En effet, ce bâtiment semblait tout à fait adapté pour être transformé en hôtel hospitalier, d'autant que le groupe Necker-Enfants Malades fait justement partie des trois hôpitaux parisiens sélectionnés à l'issue d'un appel d'offres national pour réaliser ce projet d'hôtel hospitalier. Cette structure innovante a vocation à permettre l'hébergement de patients en amont et en aval de leur prise en charge, le principe étant de favoriser le virage ambulatoire en évitant les nuits coûteuses à l'hôpital et en améliorant le confort des patients. Convaincu par le bien-fondé de ce projet, nous avons saisi le 24 octobre la ministre de la Santé pour soutenir la création d'un hôtel hospitalier dans le pavillon Blumenthal. Parallèlement et dans le même esprit, nous avons saisi la Ville sans pour autant avoir été entendus si j'en juge des termes de la délibération qui nous est soumise ce soir.

Cette opération est une occasion manquée pour plusieurs raisons. D'abord, parce que le site était parfaitement dimensionné pour l'implantation d'un hôtel hospitalier. Ensuite, quitte à se dessaisir du pavillon Blumenthal, l'APHP aurait pu vendre le bâtiment à un promoteur privé, le prix de cession aurait été beaucoup plus important, ce qui n'est pas négligeable si j'en juge l'état des finances de l'AP et les nombreux investissements en attente dans les hôpitaux parisiens.

Enfin, compte tenu de la proximité de Necker et de la fondation Imagine, la réalisation d'un programme de logements pour les infirmières ou pour l'accueil des chercheurs eut été opportune. C'est d'ailleurs une idée que nous avions déjà formulée en 2016 dans cette enceinte. Pour conclure, je regrette cette décision unilatérale qui illustre parfaitement le mépris de la Mairie de Paris pour les propositions formulées dans les arrondissements, puisque toutes nos suggestions sont restées lettre morte. Vraiment, nous sommes là à mille lieues des grandes tirades sur la culture de la participation et sur la co-construction dont se glorifie l'exécutif parisien et que nous évoquions en début de séance.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'intervention, Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Après un tel exposé, je partage pleinement l'analyse de notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE et j'invite les membres de cette assemblée à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Sur le DLH 406, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

Monsieur le Maire : Sur le DLH 407, qui est pour ? Contre ? Abstention ? Rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

27. 2017 DLH 411 Réalisation 47-51 rue Dutot (15e) d'un programme de création de 27 logements sociaux (14 PLA-I et 13 PLUS) par Domaxis

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Si mon collègue Shervin JANANI avait pu être parmi nous ce soir, il vous aurait tenu, je pense, à peu près le même discours que le propos que je vous ai tenu sur le quartier Balard. En l'occurrence, on est au 47-51 Dutot, dans une zone qui n'est pas déficitaire en logements sociaux. Il nous semble de ce point de vue que les créations qui sont proposées par le projet de délibération devraient être délaissées au profit de la seule réhabilitation des logements existant. C'est en tout cas l'avis que la mairie du XVe avait donné. Nous considérons que dans ce secteur, il y a là aussi beaucoup trop de difficultés sociales pour en ajouter d'autres et qu'il faudrait là encore s'employer à résoudre celles qui existent.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD pour répondre.

Monsieur RIGAUD : Effectivement, ce secteur est déjà très dense et chargé en logements sociaux. La réhabilitation des logements existants semble très utile. Il serait nécessaire de prévoir une présentation des travaux aux locataires avant le début des travaux. Pour les arguments avancés par notre collègue Alphée ROCHE-NOËL, j'invite les membres de cette assemblée à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté.

28. 2017 DLH 412 Réalisation 4-8 rue Chauvelot (15e) de 8 logements sociaux (4 PLAI, 2 PLUS et 2 PLS) et 16 logements en usufruit locatif social par Sogemac

Monsieur le Maire : Monsieur ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Depuis l'implantation du ministère de la Défense à Balard - que vous avez soutenue avec Jean-François LAMOUR depuis le début - nous nous sommes employés à la mairie du XVe à essayer de trouver des solutions pour créer des logements destinés aux fonctionnaires du ministère de la Défense dans l'arrondissement. Il n'y en a pas assez. C'est un sujet qui dure depuis longtemps. Dans le projet de délibération qui nous est soumis pour le 4-8 rue Chauvelot, il y a eu une espèce de retournement de situation puisqu'en 2016, un premier projet prévoyait vingt-quatre logements qui étaient destinés aux fonctionnaires du ministère de la Défense. La délibération qui nous est soumise débouche sur huit logements sociaux. C'est la raison pour laquelle on s'interroge fortement, pour ne pas dire plus, sur l'opportunité de cette nouvelle mouture du projet. En tout cas, on regrette vivement que le projet destiné aux militaires n'ait pas été maintenu.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Ces logements auraient pu servir aux fonctionnaires et il est bien regrettable que ce retournement de situation ait incité le ministère à faire machine arrière. J'invite les membres de cette assemblée, pour les raisons évoquées par notre collègue Alphée ROCHE-NOËL, à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

29. **2017 DLH 413 Réalisation 47-51, rue Dutot (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Domaxis.**

30. **2017 DEVE 181 Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés**

31. **2017 DEVE 182 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème "Protection et Développement de la Biodiversité".**

32. **2017 DFPE 218 Subvention (189 136 euros) pour la Ribambelle pour son multi-accueil situé 41 rue de Javel 15°**

Monsieur le Maire : Je soumets aux voix les projets de délibération pour lesquels il n'y a pas d'intervention. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibération sont adoptés.

Nous avons terminé la première partie de notre Conseil et nous passons à la partie consacrée aux vœux.

Vœux

33. **V152017198 Vœu déposé par Philippe GOUJON, Maud GATEL, Elisabeth de FRESQUET, Daniel-Georges COURTOIS et les élus de la majorité du 15e relatif à la réouverture du musée de la Poste**

Monsieur le Maire : La parole est à Madame GATEL pour le présenter.

Madame GATEL : En 1973, le musée de la Poste a été inauguré et nous avons donc depuis lors la chance d'avoir dans notre arrondissement un musée extrêmement intéressant et dont le rayonnement va bien au-delà de l'arrondissement. Depuis plus de deux ans, le musée est en grands travaux de transformation, avec un projet extrêmement ambitieux pour le futur musée de la Poste, autour d'une scénographie totalement repensée et de nouveaux espaces. Par ce vœu, à quelques mois de la réouverture, nous souhaitons simplement réaffirmer notre soutien à ce très bel équipement et nous souhaitons demander que l'ouverture sur le quartier ainsi que l'ouverture vers le jeune public se poursuivent afin que les habitants de notre arrondissement puissent bénéficier de cet équipement de premier plan.

Monsieur le Maire : Madame de FRESQUET pour la réponse.

Madame de FRESQUET : Avant d'aborder le musée de la Poste, je souhaiterais que nous rendions un hommage à Frans KRAJCKERG, décédé à Rio de Janeiro le 15 novembre dernier. A la fois ingénieur, peintre, sculpteur et photographe, il a engagé sa vie et son œuvre à lutter contre la destruction des ressources naturelles de notre planète. Notre arrondissement a la chance d'accueillir depuis 2003 l'espace Krajberg au 21 avenue du Maine, présentant aux visiteurs la donation des œuvres de Frans KRAJCBERG à la Ville de Paris. J'invite chacun à découvrir cette personnalité reconnue dans le monde entier.

Monsieur le Maire : C'est vrai que nous avons déploré le décès de ce grand artiste international. Je proposerai qu'un espace du XVe soit baptisé du nom de KRAJCBERG.

Madame de FRESQUET : Revenons au musée de la Poste. Il y a maintenant près de trois ans que le musée de la Poste a lancé une rénovation à la fois ambitieuse, d'accessibilité à tous les publics, mais aussi de valorisation de sa formidable collection. Pour information, cette collection comprend trente-sept mille œuvres, objets et documents iconographiques illustrant l'histoire et les métiers de la Poste du XVIIIe siècle à nos jours. Un fond d'art contemporain existe depuis 1990, une photothèque de plus de deux cent vingt-cinq mille clichés, ainsi qu'une bibliothèque historique. Outre la valorisation de la collection, saluons un magnifique espace pour les expositions temporaires, un auditorium ainsi que des espaces de réception. La date de réouverture du musée est prévue à la fin de l'année 2018. Nous avons encore une bonne année à attendre. Après une fermeture de plus de quatre ans, nous souhaitons que le musée développe non seulement une programmation adaptée au jeune public, mais aussi plus généralement une ouverture sur le quartier, le territoire, répondant ainsi au projet présenté de dynamique urbaine, lien social et ouverture aux autres. En conséquence, je vous invite à voter ce vœu sans réserve.

Monsieur le Maire : Madame ROY pour une explication de vote.

Madame ROY : On est un peu étonnés par le dépôt de ce vœu. S'agissant d'un musée privé qui n'est pas municipal, on se demandait quel était son objet. Dans ce cas, on peut déposer des vœux qui s'adressent à beaucoup d'organismes ou d'institutions privés. On ne prendra donc pas part au vote.

Monsieur le Maire : Si vous étiez conseiller de Paris - ce que je vous souhaite un jour - vous verriez que beaucoup de vœux présentés au Conseil de Paris ne concernent absolument pas la municipalité, comme des vœux sur la faim dans le monde et autres. C'est très important, mais ça démontre finalement une manifestation d'intérêt de notre municipalité pour le musée de la Poste.

Madame de FRESQUET : Autant nous pouvons effectivement soutenir - et nous le faisons régulièrement - les musées de la Ville de Paris, mais je pense que lorsque nous avons la chance d'avoir un musée de cette qualité dans notre arrondissement, nous ne devons pas nous priver de lui demander de participer plus activement à la vie du territoire et à l'animation de notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Je soumets donc aux voix ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche.

Le vœu est adopté, la gauche ne prenant pas part au vote.

34. V152017199 Vœu déposé par Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY, Chantal ROLGEN, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15e relatif au fonctionnement et aux moyens des écoles publiques.

Monsieur le Maire : Ce vœu est présenté par Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Comme il s'agit des écoles publiques, j'espère que ça attirera l'intérêt de la gauche, on n'est jamais sûr. J'essaierai d'être moins long que mon collègue Olivier RIGAUD, dont je salue le grand travail ce soir en séance pour avoir tenu autant de délibérations.

Monsieur le Maire : On peut d'ailleurs l'applaudir pour le travail réalisé.

Monsieur MENGUY : Malheureusement, il n'y a pas que de bonnes nouvelles et il se trouve qu'au fil des réunions que nous menons à votre initiative et sous votre présidence, Monsieur le Maire, avec différents partenaires de la communauté éducative du XVe et des visites de terrain inlassables et quotidiennes de Chantal ROLGEN, nous percevons une grande crispation de nouveau au sein des écoles publiques et cela nous inquiète au plus haut point. Je crois que ce vœu vient résumer à juste titre l'ensemble des demandes et des points de dysfonctionnement que nous constatons tous les jours, malheureusement, dans des écoles de qualité dirigées par des directeurs et des directrices de très grande qualité.

Monsieur le Maire : Pour répondre, Madame ROLGEN, adjointe.

Madame ROLGEN : Je tiens par ce vœu à attirer votre attention sur l'atmosphère à la fois d'inquiétude, de découragement, de colère qui règne dans les écoles actuellement. Comme l'a dit Monsieur MENGUY, nous avons très fortement ressenti ces colères dans le comité de suivi et d'évaluation des rythmes scolaires et lors de la récente réunion annuelle des directeurs. Il y a un

besoin impératif de faire une réorientation budgétaire pour le fonctionnement de base des écoles. Les écoles souffrent. Quelques exemples. Les personnels de service sont de plus en plus souvent en congé de maladie car fatigués d'enchaîner plusieurs missions dans la journée : aide aux enseignants, responsabilité d'atelier sur les temps périscolaires sans temps de préparation, entretien des locaux, soins portés aux enfants, et cœtera. Ces congés de maladie ne sont que très rarement remplacés.

Restrictions budgétaires pour le remplacement des gardiens. Il y a eu un nouveau règlement des gardiens de la Ville de Paris dans les écoles. Maintenant, on ferme les écoles le samedi matin. Donc les assistantes sociales ne pourront plus recevoir ces familles qui travaillent dans la semaine. Plus de gardien non plus lors des vacances d'été, d'où les dysfonctionnements graves en période de travaux et les disparitions de matériel et de fournitures.

Restrictions budgétaires aussi sur les locaux sociaux et jeux de cour. Ainsi, pour les locaux sociaux, c'est-à-dire pour la création de bureaux de REVE ou pour la mise aux normes des locaux de personnel de service, trente mille euros sont prévus pour le XVe et le VIIe réunis. Pour les jeux de cour, achat possible d'un jeu de cour par an, voire deux au maximum, ce qui veut dire qu'on changera les jeux de cour dans les écoles tous les vingt ans alors que la maintenance a beaucoup de mal à être assurée. Lors de nos visites d'écoles, nous voyons de nombreux jeux de cour condamnés car il y a des problèmes de sécurité.

Restrictions budgétaires avec la réorganisation du service médico-social de la DASCO qui a bien évidemment augmenté le nombre dont ce personnel a la charge, avec des familles de plus en plus en difficulté.

Parlons du contrat de performance énergétique, certes louable, mais où le simple confort thermique n'est pas toujours assuré pour les enfants. Lorsque les directeurs protestent du froid dans les écoles, il leur est répondu : « Mais ce n'est qu'un ressenti. » Dernier exemple ce matin : quinze degrés à l'école Emeriau.

Mon temps limité ne me permet pas de vous énumérer tous les dysfonctionnements, mais vous avez bien compris que le bon fonctionnement des écoles ne doit pas être sacrifié pour des raisons budgétaires, restrictions dues en grande partie à l'organisation coûteuse des rythmes scolaires qui devra faire l'objet d'un nouveau débat suite aux centaines de motions votées par les conseils d'école demandant la réouverture des discussions sur ce sujet.

Mardi dernier, j'ai regardé les questions d'actualité du Conseil de Paris. Un conseiller communiste a très bien évoqué les problèmes engendrés par les rythmes scolaires et a bien évidemment reçu une réponse négative de la Maire de Paris à sa demande de réflexion sur cette réforme. Madame la Maire de Paris a répondu : « Mais Paris aime les enfants. » Nous aussi, nous aimons les enfants et nous voulons qu'ils évoluent dans des écoles propres où il fait bon vivre au milieu d'adultes heureux d'accomplir leur tâche, non stressés, qui prennent plaisir à venir au travail. C'est pourquoi je vous invite à voter ce vœu pour inciter la Ville de Paris à réorienter ses choix budgétaires et ne plus sacrifier les écoles.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD pour une explication de vote.

Monsieur BAGHDAD : Comme je n'ai que deux minutes pour répondre, je ne vais pas répondre à tous les points qui sont évoqués par ma collègue, Madame ROLGEN. Je voudrais revenir sur plusieurs points. D'abord, sur les rythmes scolaires, j'entends ce que vous dites, Madame ROLGEN, mais il est étonnant de demander à revoir quelque chose alors que c'est évalué. Vous le savez aussi bien que moi, l'académie a mené une enquête sur le sujet. Je pense qu'il est préférable d'attendre les résultats de l'enquête d'académie pour se prononcer. Le ministre de l'Education Nationale lui-même a reconnu la qualité de l'organisation parisienne sur les rythmes scolaires. Depuis la réforme, la Mairie de Paris ne cesse d'aménager, de renforcer, d'améliorer l'organisation du dispositif. Il est toujours perfectible, nous l'entendons, mais avant de dire qu'il faut changer pour revenir à ce qui était fait précédemment, je pense qu'une évaluation est nécessaire pour juger de l'avenir.

Sur les ASEM, nous partageons le fait que c'est un sujet de préoccupation. Il faut faire en sorte de pouvoir encore mieux les accompagner et avoir plus de moyens. C'est pour cela que d'ici la fin de cette année, il y aura le recrutement d'une quarantaine d'ASEM au niveau parisien. C'est un sujet d'intérêt pour tous.

Sur les budgets consacrés aux affaires scolaires, le budget est en augmentation au sein de la Ville, malgré les restrictions budgétaires. D'ailleurs, dans le XVe arrondissement, nous avons voté à l'unanimité les états spéciaux d'arrondissement qui consacrent le bon fonctionnement notamment des écoles et il n'y a pas eu de débat sur le sujet. Nous avons voté en début de Conseil les projets d'investissements localisés, dont une partie pour les écoles. Ça n'a pas de posé de problème. S'il fallait en faire plus, ce pouvait être discuté librement. Oui, nous pouvons revoir les choses, mais c'est un arbitrage à faire ensemble.

Sur les gardiens, vous évoquez la préoccupation des fermetures le samedi. C'est quelque chose qui va être en vigueur à partir du 1er janvier 2018. La procédure va

permettre d'avoir des remplaçants. J'entends bien vos arguments, mais il ne faut pas préjuger du fonctionnement à venir de cette nouvelle orientation qui permet aux gardiens de rester dans les clous du Code du Travail, ce qui n'était pas toujours le cas aujourd'hui.

Sur tous vos éléments, nous entendons un certain nombre de points, mais comme vous le voyez, beaucoup de réponses sont apportées. Comme l'a dit la Maire de Paris, les affaires scolaires et les élèves de Paris, et du XVe en particulier, sont une priorité pour elle et pour nous. Au regard de ces éléments-là, nous ne pouvons pas aujourd'hui voter votre vœu.

Monsieur le Maire : C'est regrettable que nous ne puissions faire front commun. Il est vrai qu'en tant que président du comité de suivi des rythmes scolaires, je me suis rendu compte récemment que les choses n'allaient pas aussi bien que vous le décriviez. C'est vrai que les choses se sont améliorées depuis le début de la mise en œuvre de cette réforme non souhaitée par nous et par un certain nombre de parents et d'institutions. Elles se sont dégradées depuis, en tout cas dans le XVe. Il suffisait de voir la façon dont les DDEN de tout Paris qui se réunissaient ici samedi dernier ont reçu Monsieur BLOCHE en protestant contre l'organisation actuelle des rythmes scolaires. Il y a du grain à moudre. Il y a des améliorations à apporter, voire des suppressions, comme beaucoup le demandent pour la maternelle déjà. On soumet les enfants à un rythme frénétique qui les perturbe énormément, sans compter - je ne vais pas insister là-dessus, sur ce que j'ai pu observer lors du comité de suivi que j'ai présidé il y a quelques mois - les questions de sécurité des enfants qui ne sont pas forcément assurées. Le manque de savoir-faire des animateurs, l'insuffisance de contrôle, la méconnaissance des codes de l'école, le mélange dans l'esprit des enfants entre les savoirs fondamentaux, les apprentissages essentiels et les activités périscolaires qui n'ont rien à voir et qui perturbent beaucoup la scolarité. Bref, il y a de vrais sujets. Je pense qu'on ne peut pas simplement se contenter de dire que tout va bien et qu'on peut continuer ainsi. Ce vœu a pour seul objet d'appeler à nouveau l'attention - comme l'a fait d'ailleurs le gouvernement, à juste titre dans ce domaine - des pouvoirs publics et municipaux pour profiter de cette possibilité qui est donnée afin d'améliorer le dispositif des temps d'activités périscolaires.

Je soumets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté.

Le vœu est adopté.

35. V152017200 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Jérôme LORIAU, Audrey

LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15e relatif à la sauvegarde du centre de santé situé 12 rue Viala

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC pour le présenter.

Madame CEYRAC : L'objet de notre vœu porte sur notre grande inquiétude quant à la sauvegarde du Centre de santé Viala, 12 rue Viala. Ce Centre reçoit environ 60 000 personnes par an, dont beaucoup en situation de précarité et emploie cinquante-neuf salariés. Ce Centre est menacé de fermeture car en déficit, notamment du fait des difficultés de recouvrement du tiers payant auprès de l'Assurance Maladie. Il a été repris par le groupe privé DocteGestio et ce validé par le Tribunal de Commerce, mais il est en différend juridique entre la CAF et le repreneur sur la hausse très significative du renouvellement de bail. Après la fermeture des Centres de santé Balard, Beaugrenelle et Anselme-Payen - celui-ci fermé par la Ville, ce Centre reste le seul conventionné en secteur 1. Aussi Monsieur le Maire et mes collègues de la majorité, nous demandons à la Maire de Paris d'intervenir très rapidement auprès de la CAF et de DocteGestio pour que ce lieu reste un Centre de santé à vocation sociale.

Monsieur le Maire : Merci. Madame LEVAVASSEUR pour la réponse.

Madame LEVAVASSEUR : Le vœu que nous présentons ce soir est un véritable appel pour le maintien, la pérennité et le développement d'une offre de santé essentielle dans notre XVe arrondissement, qui est celle que propose le Centre de santé Viala. J'associe à ce vœu le comité de défense de Beaugrenelle qui a saisi aujourd'hui la Maire de Paris par une lettre ouverte au sujet de ce Centre et qui l'a alertée sur la nécessité d'agir. Je salue d'ailleurs la présence de sa Présidente et de plusieurs de ses membres dans l'assemblée.

Comme l'a dit ma collègue Sylvie CEYRAC, ce Centre accueille soixante mille habitants en moyenne par an. C'est vraiment un Centre qui répond aux besoins des personnes du quartier dans lequel il est implanté. Il est le seul Centre de l'arrondissement qui propose une offre de soin de secteur 1 adaptée à tous, mais particulièrement à des personnes dans des situations financières difficiles, fragiles, voire précaires, ce qui est le cas de nombreux riverains de ce quartier. Pour rappel, le Centre de santé Beaugrenelle a été supprimé en 2010. En 2015, l'adjoint à la santé à la Maire de Paris annonçait la non-réouverture du Centre Anselme-Payen, mettant les élus du XVe et les riverains devant le fait accompli. Aujourd'hui, c'est le Centre Viala qui est en danger. Je crois qu'il est vraiment important aujourd'hui de tirer le signal d'alarme. J'ai eu l'occasion lors du dernier conseil de quartier, mercredi dernier, d'échanger avec plusieurs médecins

généralistes qui agissent dans ce centre et qui sont des médecins qui offrent un suivi sur le plan physique mais aussi psychologique aux personnes qui se rendent dans ce centre. Ces médecins sont vraiment très impliqués au service du bien des personnes et très soucieux de leur suivi. Ils s'inquiètent vraiment de la fermeture possible de ce centre. L'offre de santé devient très insuffisante dans le XVe arrondissement, notamment l'offre de santé conventionnée de secteur 1. C'est assez inquiétant et en contradiction avec la volonté affichée de la Mairie de Paris de défendre des offres de santé de proximité accessibles à tous. Nous avons bien pris acte de la mise en place d'un centre de santé Paris Med' qui est prévu dans le cadre du budget participatif 2018 sur ce secteur, mais l'offre ne sera pas la même et reste de toute façon insuffisante dans l'arrondissement. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui un véritable appel à la Maire de Paris afin qu'elle intervienne auprès de la CAF et auprès du repreneur actuel des locaux DocteGestio. Nous savons qu'un différend juridique les oppose. Il est vraiment indispensable qu'un accord soit trouvé entre les deux parties pour que le centre Viala soit maintenu. Le cas échéant, si la CAF veut vraiment récupérer les logements pour reloger ses personnels, au moins qu'elle s'engage à réimplanter dans d'autres locaux ce centre, dans notre arrondissement et de préférence dans ce secteur.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT pour une explication de vote.

Monsieur DARGENT : Nous souhaitons évidemment nous aussi la sauvegarde de ce centre. La question sur laquelle il faut toutefois être prudent, ce sont les considérants qui sont utilisés dans le vœu. En l'occurrence, la CAF avait conclu non pas un bail, mais une convention d'occupation avec DocteGestio. C'est justement entré dans le débat juridique et dans la demande de DocteGestio que de parler comme le font les considérants de renouvellement du bail. Il n'y avait pas de bail. C'est tout à fait différent et la CAF, qui est un service public, n'a pas vocation à signer des baux commerciaux. C'est DocteGestio qui a introduit un recours en justice : il a été débouté. Le juge a ordonné dans le jugement qu'on reste dans le cadre d'une convention. DocteGestio a interjeté appel, c'est sa responsabilité. Nous souhaitons évidemment qu'une solution soit trouvée entre les deux partenaires, je crois que la CAF s'y emploie également. On ne trouve pas adroit de prendre position dans un débat juridique qui n'est pas le nôtre, surtout sur une affaire qui a été tranchée. Ce n'est pas un bail, c'est une convention. Pour cette raison, tout en partageant évidemment la conclusion et en s'activant pour qu'une solution soit trouvée, on s'abstiendra sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Je regrette que nous ne puissions pas être tous sur le fond de cette affaire, parce que la situation est gravissime dans notre

arrondissement. Je comprends bien que la Maire de Paris ne souhaite pas s'engager dans le contentieux, mais au moins qu'une action soit menée sur le plan public, de façon à promouvoir le maintien de ce Centre. Les orateurs qui m'ont précédé l'ont dit, la plupart des Centres ont fermé dans le XVe, soit de la responsabilité de la Ville pour certains d'entre eux, comme celui d'Anselme-Payen, ça c'est très clair, soit d'autres responsabilités. Nous arrivons en plus dans cet arrondissement à atteindre une situation de désert médical. Nous nous souvenons de la réunion que le CICA avait organisée il y a quelques années ici sur le thème de la politique de santé dans le XVe. Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre les responsables, dont l'adjoint au Maire de Paris d'ailleurs, compétent à l'époque - il a changé depuis parce qu'il n'est plus de la même sensibilité politique que la Maire de Paris, mais c'est autre chose, l'ARS, et cœtera, signifier que le XVe devenait petit à petit un désert médical et qu'il fallait absolument implanter de nouveaux médecins. Il y a le dispositif Paris Med' qui a été élaboré par la Ville mais qui n'a pas suffisamment de moyens. C'est la raison pour laquelle nous avons dû nous-mêmes, sur nos crédits de budget participatif et de conseil d'arrondissement, favoriser l'ouverture très prochaine, dans les locaux du LCPC, d'un centre médical grâce aux efforts financiers produits par le budget participatif et le conseil d'arrondissement. Ce Centre sera ouvert dès le mois de juin dans les locaux du LCPC. D'autres projets sont en voie de réalisation, celui d'un Centre rue de la Montagne de la Fage et enfin nous espérons trouver une solution favorable sur Beaugrenelle, au moins pour un centre médical s'il n'y a pas d'autre solution, ce qui serait tout à fait regrettable dans ce domaine. D'ailleurs, j'ai également relancé le ministère des Armées, puisque vous vous souvenez qu'il y avait aussi un Centre dans le ministère des Armées qui devait être ouvert aussi aux habitants du XVe, comme d'ailleurs la piscine, comme les crèches, mais la situation internationale a fait que le ministère est revenu sur cette proposition, en raison des dangers et de la menace terroriste. Néanmoins, nous avons réussi, voilà quelques semaines, quelques mois à ouvrir la piscine à la population du XVe. J'ai relancé également les différents protagonistes pour l'ouverture d'une trentaine de places de crèche, avec l'adjointe compétente, à la population du XVe. J'ai relancé également le ministère sur le centre Balard, mais ce sera un peu plus compliqué. On essaie, on demande à la Maire de Paris de nous soutenir dans toutes ces initiatives et dans tous ces projets.

Dernier point que je voulais évoquer, j'ai un rendez-vous demain avec le directeur de la CAF justement. Ça me paraît aussi important pour essayer de voir où on en est et comment sortir de cette situation.

Pas d'autre intervention ? Je soumets ce vœu au vote de notre conseil. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? La gauche.

Le vœu est adopté, la gauche s'abstenant.

36. **V152017201 Vœu au Maire du 15e arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés, relatif à la mise en place du Conseil de Sécurité et de Prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA) et du Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA)**

Monsieur le Maire : Le vœu est présenté par Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Il est souvent rappelé dans cette assemblée l'importance de la sécurité pour les habitants du XVe et à juste titre. Le contrat parisien de prévention et de sécurité a été discuté dans cette assemblée le 2 mars 2015, si mes souvenirs sont bons, et il a été adopté le 16 mars 2015 en Conseil de Paris. Il est prévu dans ce contrat une déclinaison par arrondissement, qu'un contrat de sécurité d'arrondissement soit élaboré et qu'il soit élaboré en s'appuyant sur le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement, qui doit être mis en place dans chaque arrondissement. Dans notre arrondissement, nous savons qu'un comité de pilotage y travaille, mais pour l'instant - on est quand même à trois années de mandature - on ne voit pas arriver de contrat de sécurité d'arrondissement et aucune réunion du CSPDA n'a pu avoir lieu. Ce vœu est simple, nous vous demandons de réunir cette assemblée le plus rapidement possible et de tout faire pour que ce contrat soit signé et qu'on puisse travailler collectivement, ce qui a été une réponse que j'ai dû vous apporter à plusieurs vœux qui ont été déposés par votre majorité. On pourrait vraiment travailler mieux sur ces questions de sécurité et en bonne intelligence si cette assemblée été mise en place comme elle devrait l'être.

Monsieur le Maire : Monsieur MARTINEZ pour la réponse.

Monsieur MARTINEZ : Je vais faire le maximum pour vous rassurer. En matière de sécurité, les grandes envolées lyriques ne sont pas l'essentiel. Il ne s'agit pas de s'exclamer parfois, de crier : *« Contrat local de sécurité, contrat local, contrat local... »* Il s'agit de bien faire et de faire au mieux pour coller à la réalité du quotidien et à l'actualité politique. Je vous rassure, le contrat est presque finalisé. Nous avons des cadrages à faire avec la coordinatrice de la Direction de la prévention et de la sécurité de la Ville de Paris, au vu des derniers retours de certains partenaires, et d'autres qui ne sauraient tarder. L'élaboration a pris beaucoup de temps, je le reconnais, car nous avons reçu

tardivement certains éléments, chiffres, tendances statistiques. Oui, je le reconnais, un long dialogue s'est noué entre les différents partenaires en raison de nombreux désaccords entre la Préfecture de Police, la mairie du XVe et le Parquet sur certains sujets, notamment celui de la police municipale. Oui, je le reconnais, nous avons pris du retard avec la période électorale qui a été longue. Oui, je le reconnais, nous avons attendu les annonces du gouvernement et du ministre de l'Intérieur sur les mesures en matière de police de sécurité du quotidien. Bien nous en a pris car nous allons pouvoir intégrer dans le contrat la philosophie des mesures annoncées : rapprocher au mieux la police des citoyens. Le nouveau gouvernement a annoncé le retour de la police de sécurité du quotidien dès 2019. Le XVe pour sa part est prêt à l'expérimenter. La définition des modalités de ce nouveau système est toujours en cours d'élaboration. Je vous indique par ailleurs qu'une réunion, à laquelle Philippe GOUJON participe, aura lieu le 6 décembre à la Préfecture de Police sur le sujet. Je vous informe aussi que ce rapprochement police-citoyens se fera entre autres, notamment pour le XVe, par la mise en place de référents tranquillité au sein des conseils de quartier qui ont été renouvelés en octobre dernier. Ces référents sont actuellement en cours de nomination sur volontariat. J'ai commencé à en recevoir certains pour leur exposer leur rôle de prévention à l'égard des habitants et surtout des personnes âgées ou en situation de faiblesse ou de handicap. Par ailleurs, pour favoriser le rapprochement avec la police, le commissariat a consenti à donner aux référents tranquillité une première formation, une sensibilisation aux actions de prévention. Enfin, je dirai que contrat de prévention signé ou non, les actions avec tous les partenaires - police, Direction de la prévention et de la sécurité de la Ville de Paris, bailleurs, associations, services sociaux, syndics, conseils syndicaux, habitants - sont permanentes et quotidiennes, notamment à l'égard des violences faites aux femmes, qui sont la grande actualité. Le plus important, l'essentiel, c'est de répondre aux attentes des habitants, d'être à leur écoute, de les orienter utilement, de saisir les partenaires concernés et parfois de mener des actions conjointes en suivant les grandes mesures du contrat local parisien, à savoir prévenir la délinquance des jeunes, protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, améliorer la tranquillité publique.

Enfin, la non-signature du contrat local dans le quotidien n'empêche pas le Cabinet du maire et plusieurs élus de l'arrondissement, mon collègue Jean-Yves PINET en charge de la sécurité routière et de la sécurité civile, Hubert MARTINEZ, le Maire lui-même d'être à l'écoute des habitants en toute simplicité, parfois le soir, parfois le week-end et d'appeler quel que soit l'horaire, souvent le soir, la salle radio du commissariat, le centre de veille opérationnel de la Ville de Paris.

Nous prévoyons une ultime réunion technique pour finaliser le contrat local dans les premières semaines de 2018. Le Cabinet du maire reviendra vers vous et vers les partenaires concernés pour fixer cette date.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON ?

Monsieur SITBON : Merci de ces explications. Nous sommes nous aussi à l'écoute des habitants et c'est le sens de la démocratie, c'est le sens de notre vœu. On attache beaucoup d'importance à ces questions-là. Je sais qu'un comité de pilotage a travaillé et on ne remet pas en cause le travail qui a été fait. Nous n'y avons pas été associés. Si différents organismes sont consultés, le sens du CSPDA, c'est de les rassembler, de les faire dialoguer ensemble, que des élus, y compris des élus d'opposition y soient conviés et qu'on puisse ensemble élaborer ce contrat d'arrondissement. Il y a surement eu un travail qui a été fait mais ce que nous demandons ce soir, parce que c'est une question très importante, c'est que le CSPDA puisse se réunir et que ce contrat puisse nous associer, dans le but d'être le plus à l'écoute des problèmes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Monsieur le Maire : Je vais être amené à vous répondre parce qu'il y a le rôle de la démocratie en conseil d'arrondissement et le rôle de l'exécutif. Je ne suis pas associé au comité de pilotage de l'Hôtel de Ville pour l'élaboration du contrat de sécurité. Je suis associé aux grandes messes annuelles pour ce qui concerne la réunion du conseil parisien de sécurité, mais c'est tout. D'ailleurs, ce comité de pilotage est organisé par la Ville de Paris, puisque c'est un fonctionnaire de la DPSP qui tient la plume et qui organise le module. Dans les comités de rédaction, il y a la Ville de Paris. Il me semble que vous êtes relativement représentés par la Ville de Paris et tous ses services. Il y a la Préfecture de Police, le Parquet, et cœtera.

Je vais vous expliquer pourquoi nous avons mis du temps à élaborer ce contrat de sécurité. C'est tout simplement parce que, peut-être, j'ai une certaine connaissance des choses dans le domaine de la sécurité et que je n'avais aucunement l'intention - Monsieur MENGUY le confirme - d'accepter n'importe quel contenu. Je ne veux mettre en cause aucun de mes collègues, mais peut-être que certains de mes collègues maires d'arrondissement portaient moins d'intérêt à la politique à mettre en œuvre en matière de sécurité dans leur arrondissement, ce que je peux comprendre. Ils pouvaient considérer que ce n'était pas totalement leur affaire, que c'était la compétence de la Préfecture de Police, de la justice, et cœtera, ce qui est vrai. Connaissant assez bien ces institutions, j'ai souhaité que notre contrat de sécurité puisse vraiment approfondir les préoccupations qui étaient celles des habitants du XVe et

apporter des réponses que moi je souhaitais, en tant que Maire, utiles et qui ne correspondaient pas forcément à l'époque, voilà quelques mois - mais peut-être en est-il de même aujourd'hui - à l'avis de la Préfecture de Police, du Parquet, et cœtera. D'ailleurs, la Préfecture de Police a elle-même décidé de se réformer, le ministère de l'Intérieur a lui-même décidé de se réformer. Le gros point de blocage là-dedans, c'est que depuis les attentats terroristes de 2015, la Préfecture de Police concentre la totalité de ses activités à des missions régaliennes de prévention et de lutte anti-terroriste, de lutte contre la criminalité et d'ordre public, ce que je comprends parfaitement. Je ne remets pas ça en cause. Du coup, il y a tout un interstice qui concerne la vie quotidienne - comme le disait très justement Hubert MARTINEZ - la sécurité du quotidien des habitants qui, à mon avis, n'était pas assumé : tous les désordres de voie publique, les nuisances nocturnes, les attroupements dans les halls d'immeuble, les ventes à la sauvette, les petits trafics de drogue, et cœtera. Tout ceci n'était plus du tout pris en compte par la Préfecture de Police. D'ailleurs, celle-ci a pris la décision de se réformer et le ministère de l'Intérieur aussi. Moi, je ne pouvais pas accepter de signer de façon tout à fait artificielle un contrat local de sécurité qui faisait fi de cette problématique qui à mes yeux est majeure. Il y a peut-être eu un bras de fer, peut-être eu un certain nombre de discussions assez tendues qui ont duré des mois, parce que ce n'est pas simple de discuter, nous pauvre mairie du XVe, avec la Préfecture de Police et le Parquet. Donc ça a duré, ça n'a pas été simple, mais je voulais que notre contrat de sécurité soit utile. Il se trouve que nous avons ensuite embrayé sur d'autres éléments, comme par exemple la police de sécurité au quotidien, la réforme de la DPSP qui est considérable - j'ai d'ailleurs inauguré avec Madame HIDALGO les locaux rue de Vaugirard de DPSP du secteur - et la réforme considérable des services de sécurité de la Mairie de Paris qui sont venus interférer là-dessus. Il a fallu encore réformer. Maintenant, je pense qu'on arrive au bout. Sur votre vœu, je considère que nous y répondons aujourd'hui, qu'il est satisfait. Nous allons effectivement, dans les semaines qui viennent a dit Hubert MARTINEZ - nous sommes plusieurs autorités là-dedans, nous ne sommes pas seuls - faire en sorte que ce contrat soit signé, dans les conditions que vous dites d'ailleurs - et je veux bien vous en donner acte, dans les conditions de votre proposition de réunion du CSPDA et de signature comme on l'a toujours fait. J'aurais préféré que le contrat de sécurité du XVe soit signé en premier. Cela n'a pas empêché d'ailleurs - comme l'a dit Hubert MARTINEZ - des actions d'être menées, heureusement, et des réunions de se faire dans tous les domaines. Ça n'a pas été possible parce que d'abord j'ai refusé de m'engager dans la réalisation de ce contrat de sécurité tant que nous n'avions pas les éléments statistiques. J'ai d'ailleurs fait voter - je vous le rappelle au passage, mais vous n'y étiez pas, je le

regrette pour vous – au Conseil de Paris, lors de la dernière séance, un vœu qui a été voté à l'unanimité pour réclamer au Préfet de Police la publication non seulement des statistiques mensuelles, mais j'ai même retenu au cours de la discussion un amendement de Madame BROSSEL – que vous connaissez bien – qui proposait d'avoir aussi une information mensuelle sur les effectifs des commissariats de police et je trouve que c'est une très bonne chose. Il y a eu une co-construction, une coproduction entre Madame BROSSEL et moi pour que ce vœu soit adopté à l'unanimité, vœu que je proposais et qui a été amendé, pour que le Préfet de Police donne – c'est un minimum – les statistiques de la délinquance dans les arrondissements et à Paris, ainsi que les effectifs de police. Comment voulez-vous qu'on signe des papiers et des contrats qui nous engagent avec ces autorités sans même connaître la situation, le diagnostic de la délinquance dans le XVe ? Ce n'est pas possible, c'est totalement irresponsable. On a réussi à gagner cette bataille avec les services. Il y a les réformes qui sont en cours et qui sont plutôt positives, on va voir ce que ça donner parce qu'il faut voir avec quels effectifs tout cela va être mis en œuvre. Je dis qu'aujourd'hui la Préfecture de Police n'a pas les moyens de mettre en place une PSQ, sauf à mutualiser avec d'autres services, mais qui dit mutualisation, dit prélèvement de services vers d'autres. Je suis encore dubitatif.

Il y a aussi ce grand débat sur la police municipale. Evidemment, on n'a pas pu mettre dans ce projet de contrat que nous allions mettre en place la police municipale. Je pense que la Ville de Paris s'oriente vers une police municipale en créant une DPSP qui en a le goût, l'odeur, sans aller jusqu'au bout. C'est un peu le Canada Dry de la police municipale. Bref, on y viendra un jour, comme vous êtes venus aux caméras, et cœtera.

Maintenant, nous allons nous engager, puisque tout est pratiquement acquis, dans cette procédure. C'est la raison pour laquelle, considérant que votre vœu est satisfait à partir des déclarations d'Hubert MARTINEZ et de moi-même, je propose que vous le retiriez, prenant acte du fait que le CSPDA va se réunir en décembre ou en janvier, en fonction aussi des impératifs de nos partenaires, car nous ne sommes pas les seuls à décider de la date. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : On demande surtout la réunion du CSPDA. On n'est pas convoqués pour l'instant. Donc le vœu vaut et il fera son effet manifestement et tant mieux. Nous faisons un vœu, nous demandons à le voter.

Monsieur le Maire : Je comprends mal. Ce vœu demandait des explications en séance. Vous les avez, je vous dis qu'on va réunir au plus vite le CSPDA en séance plénière et on va mettre en œuvre la signature du contrat. Il me semble que le vœu est satisfait.

Monsieur SITBON hors micro.

Monsieur le Maire : Votre vœu est de demander cette réunion. Notre réponse a été de dire qu'on va le réunir dans les semaines qui viennent. On ne va pas non plus le réunir le jour de Noël ou le jour de l'An, j'espère que vous avez mieux à faire. Monsieur MARTINEZ, que proposez-vous ?

Monsieur MARTINEZ hors micro.

Monsieur le Maire : Nous soumettons donc ce vœu au vote. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

Le vœu est adopté.

37. V152017202 Vœu au Maire du 15ème arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés, relatif au budget dédié aux quartiers populaires dans le cadre du budget participatif

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Dans le cadre du budget participatif, il y a une enveloppe spécifique et des projets spécifiques siglés quartiers populaires avec une enveloppe fléchée. Dans le XVe, ce dispositif concerne uniquement le quartier des Périchaux, et encore de manière très circonscrite géographiquement. La proposition que nous faisons, c'est que ce périmètre puisse être élargi à d'autres quartiers populaires du XVe, notamment - ceci devant être étudié et réfléchi - le quartier des Frères-Voisin et le quartier Bargue-Falguière. Nous vous demandons donc de porter cette proposition et de dialoguer avec les services de la Ville dans cet objectif et d'augmenter en conséquence la part de l'enveloppe du budget participatif dédiée aux quartiers populaires. Je n'ai pas voulu chiffrer les choses parce que ça demande à être regardé plus finement, mais je crois qu'il y a une péréquation par habitant. Il faudrait donc, selon les périmètres qui sont retenus, pouvoir augmenter cette enveloppe.

Monsieur le Maire : Je vais vous faire une réponse un peu argumentée parce que je ne comprends pas pour quelle raison ce vœu s'adresse au maire du XVe et pas à la Maire de Paris. Notre arrondissement a, sur sa proposition, accepté d'intégrer dès son lancement le dispositif de budget participatif et d'y consacrer le maximum de ce qui était possible, puisque nous y affectons chaque année près de deux millions d'euros prélevés sur nos investissements d'intérêt local : 30 % pour les équipements de proximité, 40 % pour l'enveloppe espace public, montant abondé par les services centraux à hauteur de quatre millions d'euros supplémentaires, soit 5,8 millions d'euros, dont 100 835 euros sont

effectivement fléchés vers le quartier des Périchaux, classé en quartier populaire. Sur les trente-et-un projets soumis au vote, les onze qui ont été adoptés entraient dans l'enveloppe dédiée, mais le douzième qui était celui sur les *fab lab made in* XVe dépassait notre enveloppe de 183 000 euros. Comme l'an dernier d'ailleurs, j'ai choisi de débloquer sur mes propres IL les crédits nécessaires à l'intégration de ce projet pivot qui, sans quoi, n'aurait pu voir le jour. Je crois que c'est une bonne chose qu'on puisse avoir ce *fab lab* dans le XVe, rue des Favorites. Les projets votés en année *n* impactant le budget de l'année *n+1*, le XVe consacrera donc, en 2018, 6 050 000 euros au budget participatif, donc plus encore que ce qui était prévu. D'ailleurs, nous avons reçu un satisfecit de la mairie centrale comme étant l'arrondissement qui s'était le plus investi dans le budget participatif puisque, cette année encore, le XVe est l'arrondissement dans lequel les habitants, les collectifs ou les conseils de quartier sont le plus mobilisés avec deux cent onze projets, qui en ont fait l'arrondissement le plus créatif. En septembre, forte mobilisation des citoyens dans le XVe puisque nous montons sur la première marche du podium avec 9 167 votants, devant les XIXe et XXe arrondissements. Un dernier chiffre, notre premier projet lauréat de fruits et légumes bio *made in* XVe est celui qui, parmi tous les projets lauréats des arrondissements, a recueilli le plus de suffrages : 2 194 votants ont choisi ce projet, le plus soutenu de tous les projets parisiens. Vous voyez qu'on fait quand même des efforts non négligeables et mieux que les dix-neuf autres arrondissements de Paris.

Vous avez raison cependant de relever une tache à ce tableau : les crédits assez dérisoires – je vous le concède – affectés aux quartiers populaires et plus particulièrement aux quartiers populaires du XVe. Seuls les Périchaux ont été choisis par les services centraux comme pouvant bénéficier de ce label et des crédits afférant, puisque c'est le quartier qui a été sélectionné en veille active. Vous avez encore raison de vous offusquer du montant très faible alloué au XVe, comme je le fais moi-même puisque de façon récurrente je demande à la Ville de réévaluer ce montant, pour le moment en vain. On m'explique d'ailleurs que seuls les quartiers, les arrondissements classés en politique de la ville ou en veille active peuvent bénéficier des crédits labélisés QPOP, ce n'est pas moi qui les détermine. C'est la Ville qui dit que ces crédits ne peuvent être fléchés que sur les quartiers en politique de la ville ou en veille active. Chez nous, il n'y a que les Périchaux. D'ailleurs, cette vision assez restrictive – vous avez raison de le souligner – fait fi des difficultés grandissantes que rencontre le XVe depuis des années aux Périchaux - Je parle sous le contrôle notamment d'Hubert MARTINEZ mais pas seulement, je pourrais parler de Sylvie CEYRAC et de tous ceux qui ont à s'occuper de ce secteur très difficile, on se souvient d'un assassinat avant les vacances d'été - mais aussi dans plusieurs autres

quartiers. Je vous trouve assez sélectif d'ailleurs dans votre énumération. Il manque des quartiers. Votre choix est assez arbitraire, si on se réfère au diagnostic social du XVe qui a été établi ici voici quelques mois. Chacun se souvient aussi du meurtre de Demba TOURE en décembre 2010 dans le quartier Dupleix, quasiment au pied de la Tour Eiffel, ou encore des violences récurrentes et des nuisances diurnes et nocturnes que supportent les habitants des quartiers - vous en avez cité quelques-uns mais pas tous - Falguière, Frères-Voisin, Balard-Modigliani, Quatre-Frères-Peignot, Amiral-Roussin. Il n'est pas une journée où je n'ai pas une plainte dans ces quartiers où la police vient d'ailleurs de me signifier - je pense notamment à Amiral-Roussin, mais d'autres aussi - des interpellations récentes et des démantèlements. J'ai aussi reçu des jeunes de l'Amiral-Roussin récemment. Chaque année, des réunions sont organisées dans ces quartiers et associent la police, les services sociaux, les écoles, les bailleurs, les associations de locataires, les services municipaux. Le constat est malheureusement unanime : les moyens manquent partout. Seule la mobilisation très forte et remarquable des acteurs de terrain y pallie partiellement.

Il fut une époque où, avant 2006, avant de perdre ce label, les Périchaux étaient classés en quartier politique de la ville et depuis en quartier en veille active, élargie à Brancion, dont le groupe scolaire est en éducation prioritaire depuis trois ans et figure bien au contrat de ville 2015-2020 signé par l'Etat et la Ville de Paris et adopté au Conseil de Paris du 29 février 2016. Parce que leur sont reconnus à ces quartiers Périchaux et Brancion des caractéristiques - écoutez bien, c'est assez impressionnant - liées aux quartiers difficiles : forte proportion de jeunes, taux de chômage élevé, proportion de familles monoparentales supérieure à la moyenne parisienne, population immigrée importante, décrochage scolaire massif, insécurité. Cette analyse a été réalisée l'an dernier dans une note d'opportunité lors du lancement de notre régie de quartier. Il en ressort clairement que plusieurs secteurs du XVe s'apparentent, voire dépassent les secteurs défavorisés du nord et de l'est parisien.

Par exemple, des chiffres précis - parce que je pense qu'il faut être précis là-dedans - à Falguière ou à Balard, la proportion de résidences principales sans confort s'élève à 5,5 % alors qu'elle est de 2 % porte de Vanves, qui bénéficie pourtant des efforts de la politique de la ville. Certains quartiers du XVe sont composés d'un tiers de foyers monoparentaux, notamment aux Périchaux et à Falguière avec 30 % de familles monoparentales, contre 27,8 % et 22 % dans les quartiers de la Goutte d'Or et porte Saint-Denis, pourtant classés en politique de la ville. La précarité concerne aussi l'emploi. Aux Frères-Voisin, 17 % des actifs occupent un emploi précaire, contre une moyenne de 13,8 % à Paris. Le taux de chômage enregistré à Falguière est supérieur de trois points à la

moyenne parisienne. A Falguière et aux Frères-Voisin, la proportion de foyers à bas revenus est respectivement de 28,6 % et 20,3 %, celles des familles nombreuses à bas revenu dépassant 50 %. Le quartier Frères-Voisin détient de surcroît un taux de familles monoparentales à bas revenu de 55 %, un record. La proportion de ménages fiscaux non imposés aux Frères-Voisin et à Falguière est respectivement de 38 % et de 33 %, contre 27 % à Paris en moyenne. Le nombre d'allocataires du RSA est plus élevé à Falguière avec 9 % que dans les quartiers Porte de Vanves et Saint-Blaise, pourtant classés en politique de la ville, avec respectivement 7,8 % et 7 %. Par ailleurs, ainsi que le précise une note récente du SSDP du XVe : *« Le XVe accueille de plus en plus de familles en provenance de l'est parisien, présentant souvent des parcours difficiles et une fragilité sociale nécessitant un accompagnement adapté pour favoriser leur réinsertion dans le logement et le nouveau quartier de leur arrivée. Pour certaines familles, il s'agit de l'accès à un premier logement pérenne après plusieurs années passées dans des hébergements hôteliers, des logements précaires, voire insalubres. La situation ne cesse de se dégrader. En cause, une politique massive de construction de logements sociaux sans accompagnement social puisque le XVe a vu son parc social doubler en dix ans. »* Le XVe accueille seulement deux centres sociaux, dont l'un rencontre actuellement des difficultés financières et de gouvernance - le mot est faible - tellement graves que la CAF et la DASES envisagent de ne pas renouveler son agrément.

Par rapport à tout cela - et je pense que la situation est suffisamment grave pour être soulignée et merci de m'avoir permis de le faire de façon publique dans ce Conseil, si l'enveloppe QPOP est dérisoire, une part importante de nos six millions d'euros de budget participatif est consacrée à des projets situés, heureusement, dans des quartiers sensibles du XVe. Je peux donc vous proposer d'adresser votre vœu plutôt - et j'y souscrirai volontiers - à la Maire de Paris, parce que ce qu'il faut, c'est un accroissement des crédits QPOP aux Périchaux et plus largement aux quartiers du XVe qui ne bénéficient pas des crédits politique de la ville, puisque nous sommes le seul arrondissement périphérique, en-dehors du XVIe qui n'a peut-être pas la même sociologie que nous, à ne pas être en politique de la ville. Je peux vous assurer que c'est un handicap majeur, que nous allons présenter de façon récurrente aux autorités municipales ou étatiques. A chaque changement de ministre, je demande un rendez-vous pour qu'un certain nombre de quartiers soient placés en politique de la ville, sans aucun succès d'ailleurs, et malheureusement pas plus auprès de la Ville qui, même si elle a classé le quartier des Périchaux en veille active, ne donne pas les moyens qui correspondent à ceux des quartiers classés en politique de la ville - et je le comprends, ce ne sont pas les mêmes moyens - et ne classe pas d'autre secteur du XVe dans cette politique. Les crédits QPOP, les crédits du budget

participatif sont fléchés et je n'ai aucune possibilité de manœuvre là-dessus. De toute façon, est-ce qu'il serait positif de faire en sorte que les cent mille euros du quartier populaire des Périchaux soient partagés ? Qu'on se partage la pénurie entre plusieurs ? Ce n'est pas l'idée. Ce n'est pas moi qui décide de ces cent mille euros. Les cent six mille euros sont décidés par la Ville de Paris. Votre vœu doit être présenté au Conseil de Paris, à la Maire de Paris. Je ne comprends pas comment vous pouvez le présenter à un maire d'arrondissement qui n'a pas le pouvoir et la compétence d'augmenter lui-même les crédits et qui reçoit une simple notification : quartier QPOP, c'est les Périchaux pour cent six mille euros. Il y a quelque chose que je ne comprends pas.

Il faut refaire le vœu. Je suis prêt à m'associer avec vous à un vœu, mais pas à celui-là parce que la Mairie de Paris consacre trente millions d'euros aux QPOP dans tout Paris. Pour le XVe, c'est cent mille euros. C'est peut-être là qu'il faut s'interroger.

Echange hors micro.

Monsieur le Maire : Vous faites suffisamment de vœux de l'exécutif en Conseil de Paris - ce que je trouve d'ailleurs assez scandaleux - pour qu'on puisse le faire ici. Est-ce que Monsieur MENGUY souhaite la parole pour une explication de vote ?

Monsieur MENGUY : Monsieur le Maire a clairement expliqué qui était en responsabilité sur ces sujets. Je m'étonne que le groupe la gauche, au sein duquel siège la Maire de Paris, dépose un vœu pour demander quelque chose *in fine* à la Maire de Paris. Ça a une terminologie, mais c'est bizarre votre truc.

Monsieur le Maire : Je vais proposer un amendement à votre vœu, si c'est possible. Je veux bien faire un pas vers vous, c'est quand même énorme déjà. On va voir si vous faites un pas vers nous. Moi, c'est un pas de géant que je vais faire. Un petit pas pour l'Homme, un pas de géant pour le XVe. « Les élus du groupe de gauche et apparentés demandent au maire du XVe et à la Maire de Paris de... » Je laisse le maire du XVe, mais qu'on soit tous les deux. Ce sera un rapprochement, ainsi que vous le souhaitez, que vous le sollicitez. Voilà ma proposition et on vous laisse votre vœu intégral. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Monsieur SITBON : On peut tout à fait faire ça. Il faut bien avoir en tête - puisqu'il y avait manifestement un doute là-dessus - que le mécanisme prévoit une enveloppe totale pour le budget participatif. Ce qu'on vous demande, en l'occurrence à vous, c'est de flécher une partie de cette enveloppe totale de manière supplémentaire sur les quartiers populaires. Ça, c'est tout à fait possible

- on a dialogué avant de faire le vœu - que sur l'enveloppe totale des 5 866 536 euros, vous puissiez, en accord avec les services de la Ville pour la définition des quartiers - là, ça peut être élargi à d'autres quartiers - mais qu'ensuite le fléchage de l'enveloppe soit fait sur les crédits de la mairie d'arrondissement. C'est ça notre demande.

Monsieur le Maire : Ça ne marche pas, votre truc. Il y a une infaisabilité administrative dans la façon dont les choses sont organisées à la Mairie de Paris. Nous nous sommes engagés à plein dans le budget participatif. Le budget participatif, c'est hors QPOP, d'une certaine façon. Ensuite, la Ville dit qu'il y a des crédits fléchés pour les QPOP. La Ville nous dit que le seul quartier dans lequel nous pouvons faire des crédits QPOP, c'est le quartier des Périchaux. Si je demande demain Modigliani ou autres, ce n'est pas possible parce qu'il faut répondre à certains critères. Le quartier des Périchaux est le seul du XVe à être en veille active, tel que le décide la Mairie de Paris. Ça fait des années que je demande qu'on soit en politique de la ville, et pas seulement en veille active, pour les Périchaux, mais qu'on ait aussi d'autres secteurs en politique de la ville ou en veille active, sans avoir de réponse positive.

Deuxièmement, les cent six mille euros sont décidés à l'euro près par la Ville par rapport au budget participatif. Même en dehors de cette infaisabilité juridique, ce sont les services de la Ville qu'il faut convaincre, ce n'est pas moi et je n'ai aucun inconvénient à tout cela. C'est la raison pour laquelle je me maintiens même dans le vœu si vous y associez la Maire de Paris. En plus, franchement, trente millions d'euros de crédit du budget participatif fléchés pour les QPOP, cent mille euros seulement pour le XVe, je pense que là il faut aussi que ça soit revu. C'est pour cela qu'on doit mettre les deux. Si vous êtes d'accord, ce n'est pas la peine de me laisser parler pendant deux heures. Je retire de votre accord que vous refilez le bébé à la Maire de Paris et à moi-même et qu'on va discuter pour voir comment mettre en œuvre ce vœu dans le XVe.

« Les élus du groupe de gauche et apparentés demandent au maire du XVe et à la Maire de Paris d'élargir... » On le vote, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : On finit sur l'unanimité, c'est formidable. Quelques informations locales. Je vous rappelle que nous étions déjà réunis en conseil d'arrondissement voilà quinze jours, à siéger de longues heures ensemble. Ce soir, jusqu'à 22 heures 34. J'ai le bonheur de vous annoncer que nous nous réunirons lundi prochain à nouveau pendant de très longues heures en présence

du CICA sur le thème : comment peut-on envisager la réduction du niveau d'émission des antennes de téléphonie mobile ? Votre présence est requise - j'aimerais bien avoir le quorum - surtout les spécialistes du sujet, mais les autres aussi, sinon il n'y en aura pas beaucoup. Les dates des prochains conseils d'arrondissement : les lundis 22 janvier, 5 mars, 16 avril, mardi 22 mai, et lundi 18 juin. Quelques événements à la mairie du XVe : le 28 novembre à 17 heures, conférence dans le cadre des cent cinquante ans de l'hôpital Saint-Jacques ; le 30 novembre à 20 heures, pièce de théâtre *Oscar*, vaudeville de Claude MAGNIER, par les élèves du Conservatoire en salle des fêtes ; le 5 décembre, conférence « les Rencontres du XVe » autour d'Edouard BALLADUR et d'Alain DUHAMEL pour l'ouvrage qu'ils ont écrit sur la Ve République ; le vendredi 8 décembre en salle des fêtes, la remise du prix « Enlivrez-moi » ; le samedi 16 décembre, l'inauguration du marché de Noël sur le parvis de la mairie du XVe ; le jeudi 21 décembre en salle des fêtes, le concert de Noël. La séance est levée.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON

Maire du 15ème arrondissement